



Végéphyll – Association pour la santé des végétaux
42, rue Raymond Jaclard – 94140 Alfortville
Tél. 01.81.72.16.29 – Mél : vegephyl@vegephyl.fr

Adhérer à Végéphyll En tant que Membre Personne morale (membre associé)

Membre Personne morale (membre associé) Cotisation : 2 000 euros (en 2023)

La qualité de Membre Personne morale (membre associé) s'acquiert pour toute structure en s'acquittant de la cotisation et après validation du Bureau de Végéphyll.

Le Membre Personne morale **désigne son représentant** pour l'année civile, pour lequel l'adhésion individuelle à Végéphyll est gratuite.

Voici quels sont les avantages auxquels donne droit l'adhésion en tant que Membre Personne morale (membre associé) :

- Pour les conférences organisées par Végéphyll (CIRAA, CIMA, COLUMA, COMAPPI, Colloque JEVI, colloque CIETAP, Journée Réglementation, ...) :
 - Le représentant désigné de votre société ou organisme bénéficiera **d'une entrée gratuite par an** pour une conférence Végéphyll, de son choix.
 - **Inviter des personnes** (clients, correspondants...) à tarif préférentiel
 - Attention : cette offre s'applique uniquement aux personnes n'appartenant pas à l'entreprise ou à l'organisme «membre personne morale», et dans la limite de 5 places par année civile.
 - Il vous suffira de contacter Végéphyll et de compléter leur bulletin d'inscription, si possible, un mois avant le début de la conférence pour que leur inscription soit prise en compte.
 - Après la conférence, votre entreprise/organisme sera facturée sur la base des personnes ayant répondu favorablement à votre invitation et ayant renvoyé à Végéphyll leur bulletin d'inscription dans les délais impartis (et ce à 50% du tarif d'inscription non-membre Végéphyll).
 - **Bénéficier pour vos salariés** d'une remise sur le tarif des conférences
 - -10 % s'ils sont adhérents de Végéphyll (à jour de leur cotisation)
 - - 5 % s'ils ne sont pas adhérents de Végéphyll
 - **Bénéficier** d'une remise **de 10 %** sur le tarif des stands pour les conférences.



Végéphyll – Association pour la santé des végétaux

42, rue Raymond Jaclard – 94140 Alfortville
Tél. 01.81.72.16.29 – Mél : vegephyll@vegephyll.fr

- **Insérer 2 à 3 diapositives de présentation** de votre entreprise dans le diaporama intersession diffusé lors des conférences.
 - **Disposer de la liste actualisée des participants aux conférences avant le début de celles-ci.**
- **Pour les formations dispensées par Végéphyll :**
- Bénéficier pour vos salariés d'une **remise de 10 % pour les formations organisées par Végéphyll** sur le tarif diffusé dans le catalogue des formations
 - Faire organiser par Végéphyll des stages en rapport avec la protection des plantes ou l'expérimentation en interne à votre entreprise ou organisme et bénéficier d'un tarif préférentiel (devis à établir avec Végéphyll)
- **Pour les activités de l'Association :**
- Le représentant désigné de votre société ou organisme recevra les diaporamas présentés à la réunion annuelle des Présidents de Commissions.
 - Le représentant de votre société ou organisme sera convié à l'Assemblée Générale et en recevra le compte rendu.